**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 54 (1966)

**Heft:** 60

**Artikel:** Une mise au point : à propos des bouteilles à huile en plastique

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-271304

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# la page de l'acheteuse

ses produits, ses prix, son pouvoir d'achat

### Une mise au point

### A propos des bouteilles à huile en plastique

La Fédération des consommatrices avait, dans notre nº 56, émis quelques doutes sur les garanties offertes pour notre santé par les nouveaux emballages de plastique. La maison Saïs nous prie de donner les renseignements suivants. Nous le faisons volontiers, tout en nous proposant d'étudier prochainement la question plus à fond.

Nous nous référons à un petit entrefilet intitulé « Un conseil à propos des réserves de ménage » et plus précisément au deuxième paragraphe où il est affirmé qu'il n'a pas encore été démontré avec certitude que les emballages de plastique ne laissent pas passer des éléments nuisibles à la santé, si des corps gras y séjournent longuement. Or, cette affirmation ne peut s'appliquer à l'embalage perdu employé pour l'huile d'arachides SAIS et l'huile de tournesol DORINA. En effet, la matière de cet emballage a été développée, en collaboration avec l'industrie suisse, en tenant compte, en particulier, du problème posé en Suisse par la conservation de réserves de securs suffisantes, ce qui a entrainé la spécification de normes plus sévères qu'à l'étranger concernant la solubilité de la matière, son odeur, ainsi que la protection qu'elle offre contre la lumière. Des essais de longues durées ont permis de vérifier que cette matière possédait effectivement toutes les qualités désirées et qu'il ne pouvait être constaté aucune différence entre une huile conservée dans des emballages perdus et une huile conservée dans des bouteilles de verre, entourées de leurs papiers de protection. Enfin, l'emballage perdu a été présenté, comme il se doit, au Service de leurs papiers de protection. Enfin, l'emballage perdu a été présenté, comme il se doit, au Service de leurs papiers de protection. Enfin, l'emballage perdu a été présenté, comme il se doit, au Service idédral de l'hygiène publique qui, après une experitée approfondie, a autorisé son introduction sur le marché.

L'argument dont il est fait mention au paragraphe suivant, selon lequel les emballages de plastique sont plus sensibles aux différences de température, notamment au froid qui les rend cassants, onus semble pas très sérieux. Cela nous dispense donc d'entrer dans le détail du comportement au froid du les rend cassants, au froid des différents emballages.

# La fin des berlingots

Les berlingots de lait pasteurisé sont apparus sur le marché en 1965, sauf erreur. Hélas, ils ne donnent pas satis-faction, pour les raisont suivantes:

★ Ils ne permettent pas une utilisa tion rationnelle des armoires frigorifi-ques. Leur hauteur est mal calculée pour l'aménagement intérieur de nos réfrigérateurs et leur forme laisse trop de place perdue.

de place perdue.

★ On ne les a pas bien « en mains » et les maîtresses de maison se plaignent de ne pouvoir verser sans bavures.

Pourtant, en faisant l'acquisition des très coûteuses machines Tetra Pak, les centrales laitières pensaient être à la pointe du progrès... Ces machines débitent 3500 emballages de un demi-litre à l'heure et 3300 de un litre à l'heure. Les paniers sont remplis automatiquement à raison de dix-huit berlingots chacun. chacun.

On nous promet, pour dans un ou deux ans, des emballages beaucoup plus pratiques sous forme de «briques» pratiques sous forme de «briques» rectangulaires facilement «entassables». Espérons que leur ouverture sera facile et aisée. On serait bien inspiré, avant de faire des achats onéreux, de demander l'avis des ménagères qui seront ravies qu'on leur offre quelque chose de mieux que les berlingots actuels.

# Exprès ou petite vitesse?

Dans notre paisible univers si bien orga nisé, où le progrès est parvenu, semble-t-il, à son point culminant puisque nous avons atteint ce chiffre rond qu'est le XX<sup>e</sup> siècle, il y tent ce chillre rond qu'est le AA secle, il y a déjà belle lurette que le service postal a été organisé. C'est vraiment de l'histoire ancienne. Cela respire, en somme, les premiers âges du monde. Et la création des distributions par exprès fut, d'ailleurs, une date tout aussi séculaire et antédiluvienne. Si bien qu'avec le temps, les moyens de transport étant devenus toujours plus rapides et plus nombreux, il semble que l'Administration des nombreux, il semble que l'Administration des postes devrait en être à son âge d'or et que nos distributions par exprès devraient être assurées par un service de véritables hommes-fusées. Bref, on est en droit d'attendre beau-coup de ces gens-là, ou, du moins, pour res-ter dans le domaine des modestes possibilités humaines, on peut leur demander, non pas la lune (cela viendra), mais un minimum de rapidité dans les réflexes, les gestes et la marche.

Or, partout en Suisse, et pas seulement à Or, partout en Suisse, et pas seulement à Lausanne où les quarts d'heure durent peutêtre un peu plus qu'ailleurs, il arrive bien souvent — et même trop souvent, hélas! — qu'un envoi exprès s'en aille par petite viteres.

Les exemples sont multiples et les réclamations qui parviennent à la direction des pos-tes sont nombreuses et ne se compteraient plus si toutes les victimes de la lenteur d'acheplus si toutes les victimes de la lenteur d'ache-minement des exprès prenaient à chaque fois leur plume pour signaler la chose à qui de droit et se faire rembourser — mais oui, on est à ce point honnête! — la surtaxe exprès. Deux exemples parmi des centaines : Un pli exprès, déposé à la poste de la gare de Lausanne avant 23 h., est distribué, à Genève, par exemple, vers les 11 h. le len-demain... Posté à 24 h., de la même gare, un autre exprès est timbré au départ... à 9 h. du matir!

du matin!

Pour essayer de comprendre nos bons postiers, j'ouvre mon horaire CFF et je

### Abus de confiance ou attrape-nigauds?

Le terme «exprès» veut dire «service

rapide ».

Dans l'état actuel des choses, le simple emploi de ce terme induit en erreur le public, qui croit en la promesse falle et paie sans sourciller une surtaxe pour acheminement rapide... Ce bon public suisse toujours prêt à faire ce qu'on lui demande.

découvre qu'entre 23 h. et 11 h. le lendemain matin, il y a dix trains qui font le trajet Lausanne-Genève...

Alors je décide de me mettre à la place de

Alors je décide de me mettre à la place de ces braves fonctionnaires. Je me dis que si j'étais au guichet et qu'un aimable client me tende un pli express à 23 h., je le tamponnerais à 23 h. 01, je le passerais à l'un de mes collègues à 23 h. 02, lequel collègue aurait un délai de plus de 28 min. pour sortir du bureau, traverser à pas mesurés le petit passage sous-voies et déposer mon pli dans le train de 23 h. 29. Ce fameux train, arrivant à Genève à 24 h. 18, la lettre expresse en question devrait, grâce à la vitesse acquise par les tion devrait, grâce à la vitesse acquise par les automobiles du XX° siècle, parvenir à son destinataire à 24 h. 30 au plus tard. Mais, comme il est de bon ton que les facteurs des express ne dérangent pas leurs concitoyens avant 7 h. du matin, on peut espérer que le pli lausannois sera à destination au moins à cette heure-là. Hélas! Que se passe-t-il donc,

### Une commission fédérale de la consommation

de la consommation

Dans sa séance du 26 octobre 1965, le Conseil fédéral a nommé les membres de la Commission fédérale de la consommation, selon les recommantations qui avaient été émises à l'époque par la commission d'étude, instituée à titre temporaire par le conseiller fédéral H. Schaffner, chef du département de l'économie publique.

La nouvelle commission se compose de treize délégués des consommateurs, six délégués des grandes associations économiques directement intéressées aux travaux de la commission et quatre membres non engagés.

On a volontairement veillé à ce que la commission ne soit pas trop nembreuse, mals le règlement interne qui sera édicté ultérieurement préssionnelles intéressées, au services officiels compétents ainsi qu'à des experts.

La commission sera appelée à se prononcer sur les problèmes que le Conseil fédéral ou le Département lui aura soumis, dans le domaine de la politique de consommation. Mais elle pourra également présenter des propositions de son proprechet.

Voir, en page 4, les femmes faisant partie de

Voir, en page 4, les femmes faisant partie de

alors entre 7 h et 11 h ? L'exprès a-t-il

alors, entre / n. et 11 n. ? L'expres a-t-il fait poste restante ou poche restante ?

Je m'interroge, nous nous interrogeons.
Que diable, nous leur avons pourtant fait confiance à nos PTT. Nous affranchissons nos lettres avec soin. Nous écrivons lisiblement. Nous ne faisons pas de ratures. Nous avons accepté vaillamment la corvée des numéros postaux à quatre chiffres, à chercher dans des listes-fleuves et à ajouter à nos adresses. Nous faisons de bonne grâce la queue derrière les

### Réagissons!

Il faut réclamer à chaque fois qu'on constate un retard inadmissible. On peut préparer une réclamation-type de

ce genre:

Cle pli, affranchi exprès, a été posté à lieu), à (heure), à destination de (lieu). Il a été distribué à (heure).
Ci-joint, l'enveloppe qui fait foi.
Je vous serais obligé de me rembourser la surtaxe, le timbre de la présente, 2 fr. pour perte de temps occasionnée par cette reclamation et mes frais de téléphone (encore un bénéfice pour les PTT! de (somme) occasionné par l'acheminement trop lent de mon «exprès».

Veuillez agréer, etc.

guichets. Nous sommes polis. Nous recevons nos facteurs avec le sourire. Nous les gratifions d'une thune ou deux à chaque nouvel nons d'une thune ou deux à chaque nouvel an. Déjà généreux pour le facteur des lettres, celui des paquets et celui des sous, nous récompensons particulièrement les distributeurs d'exprès, ce qui fait que les envois exprès reviennent presque aussi cher au destinataire qu'à l'expéditeur. Mais nous aimerions, alors, ul'ès écharge pres deux exprès coient ache. qu'en échange, nos chers exprès soient ache-minés comme tels et non comme des colis petite vitesse!

La taxe à payer pour les lettres expresses est cinq fois plus élevée que l'ordinaire. Ces missives devraient donc aller au moins cinq

fois plus vite que les autres...
Nous savons bien que l'Administration pos-tale a, chez nous, le monopole absolu du transport et de la distribution des lettres et qu'elle n'a pas à craindre qu'une maison con-currente ne la surpasse en vélocité. Mais ce n'est pas une raison, pour elle, de jouer à la

Belle au bois dormant. Et si, aujourd'hui, je tiens si mal mon rôle de Prince charmant, c'est parce que je me dis : « Ce ne sont pas baisers qui réveillent le mieux ». En ce qui me concerne, je demande plutôt à être un petit peu secouée, sion je me rendors...

A vrai dire, il n'est pas dans nos intentions de juger quoi que ce soit, ni qui que ce soit, « Femmes suisses » n'étant pas un tribunal. Nous constatons, simplement. Et maintenant que cela a été écrit et publié, nous attendrons. Nous attendrons des autorités postales l'éclaircissement du mystère des porteurs de dépêches. Nous voudrions bien savoir pourquoi ces jeunes braves ne se dépêchent pas plus. Nous aimerions savoir si ce sont nos trains qui ont du retard ou nos horloges qui avancent. Et nous désirerions savoir aussi s'il existe une super-surtaxe permettant à la fidèle clientèle des postes, confiante et innocente, de s'assurer que ses exprès atteindront leur destinataire avant le courrier ordinaire. Nous aimerions ne plus vivre dans l'ignorance. vivre dans l'ignorance.

vivre dans l'ignorance.

Certes, nous n'ignorons pas que les postes sont débordées, que le personnel se fait de plus en plus rare, et que nous vivons dans un coin de pays où les gens marchent en se balançant plutôt qu'ils ne courent. Mais nous pensons aussi — tout-à-fait entre nous — que si « Femmes suisses » ouvrait un véritable service des exprès, avec son armée de femmes promptes, vives et stylées, qui ont l'habitude de mettre chaque seconde au profit des leurs, nous pensons que si cela se réalisait, les Postes suisses, piquées au vif dans leur mâle amour-propre, deviendraient les postes les plus rapides du monde!

Il faudrait essayer...

L'Helvétie

### Distribution des journaux le samedi après-midi

Notre Service des postes ne cesse de perdre de sa qualité proverbiale au détriment du public. Et c'est le moment où il prétend supprimer la distribu-tion des journaux le samedi après-midi parce qu'elle

oûte trop cher!

A quand la suppression définitive? Et la création
un service privé de distribution?

le gaz est indispensable

# L'influence de l'alimentation sur la carie dentaire

La commission de salubrité publique de la ville de La Chaux-de-Fonds a effectué une enquête sur les relations entre l'alimentation moderne et la carie dentaire des enfants. Elle vient de publier un deuxième rapport dont on trouvera ci-dessous les conclusions:

a) L'alimentation traditionnelle, où les pro-duits raffinés tels que le pain blanc et le sucre blanc tiennent une grande place, s'est révélée la plus mauvaise pour la dentition.

b) Parmi les différentes sortes de pain, les pains complets, le pain de Graham et de Steinmetz sont les meilleurs, ils donnent en moyenne près de deux dents saines de plus

c) Le sucre s'est révélé plus important en-core que le pain. Le remplacement, dans l'alimentation de l'enfant, du sucre blanc tatimentation de temper, au succe succe raffiné par le sucre de canne brut, qui con-tient dix fois plus de sels minéraux, donne une dentition meilleure (trois dents saines de plus par bouche).

plus par bouche).

d) L'adjonction de fluor est utile dans la lutte contre la carie. Il se confirme que le fluor est un facteur nécessaire à la transformation des dents saines. Toutefois, pour être consommé régulièrement et à doses suffisantes. Donné seul, sans réforme de l'alimentation, le fluor ne procure qu'une légère amélioration et n'empêche pas les caries produés.

e) Le sucre brut et le pain complet, sans adjonction de fluor, donnent une améliora-tion de la dentition qui est nette, mais pour-

**Une qualité...** ...qui court les rues!

4. rue du Rhône - Genève

f) L'association des trois facteurs — pain complet, sucre de canne brut et fluor — donne des résultats exceptionnels: près de six dents saines de plus par bouche. Un quart des enfants de ce groupe n'ont pas de carte, les caries profondes disparaissent presque complètement.

# A quand la baisse de la viande?

La fièvre aphteuse a durement frappé les milieux paysans : plus de mille bovins et autant de porcins ont été abattus au mois de décembre, dans le seul canton de Vaud.

C'est dire que les abattoirs ont mar-ché à fond et que les bêtes purent être achetées par les bouchers, sur la place de Lausanne notamment, avec une réduction de prix de 10 %.

Or, la viande de boucherie n'a pas

Nous croyons donc être en droit de poser quelques questions que certains jugeront peut-être indiscrètes :

- 1. A qui profite cette réduction de  $10^{\rm 0}/\rm _0$  ?
- 2. Est-il juste que le malheur des uns fasse l'enrichissement de quelques commerçants?
- 3. Ne serait-il pas plus normal de faire profiter de cette baisse les consommateurs, c'est-à-dire tout le monde, la marge de 10 % étant dans une large mesure comblée, pour le paysan, par une assurance mutuelle?

Et si les consommateurs déclenchaient une grève de la viande? Le régime végétarien peut très bien, et agréablement, nourrir son monde, on ne le sait pas assez.

H. N.-R.